

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-9 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de location de locaux de la Faculté de Médecine pour organismes internes et extérieurs sont fixés selon les modalités en annexes.

Article 2

La présente décision entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 3

Le directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la Faculté de Médecine et sur le site intranet de l'Université.

Nancy, le 14 mai 2013

Pierre MUTZENHARDT



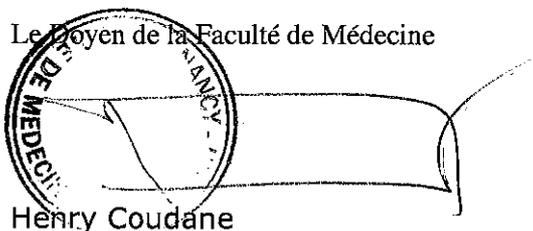
Affiché à la Présidence et transmis
Au Recteur, Chancelier des Universités le

11 JUIN 2013

TARIFICATION DE LOCATION DE LOCAUX - INTERNE UDL
Approuvée au Conseil de gestion - Médecine - du 18 avril 2013

LOCAUX Prix à la journée	Prix unitaires en euros HT	PRESTATIONS DEMANDÉES À LA RÉSERVATION	MODIFICATIONS DURANT LA MANIFESTATION (VISA AEM)
Forfait de base de prise en charge du dossier incluant mise en route de la manifestation, installation poste téléphonique (ligne locale), rallonges électriques...		50,00	En cas d'annulation de réservation de locaux, un courrier doit nous parvenir 3 jours avant la date de la manifestation. Sans courrier d'annulation, une facturation minimale sera établie (forfait de base et salles réservées)
Amphithéâtre 600 A	250,84		
Amphithéâtre 600 B	250,84		
Amphithéâtre Lepois	250,84		
Hall 300			
Amphithéâtre 300 B	167,22		
Amphithéâtre 250 A 1	167,22		
Amphithéâtre 250 A 2	167,22		
Amphithéâtre 250 B 1	167,22		
Amphithéâtre 250 B 2	167,22		
Salle du conseil	209,03		
Salle de réunion 1	58,53		
Salle de réunion 2	58,53		
Salle de réunion 3	83,61		
Salle Charles Bagard (ED10)	112,88		
E.D. 11 à E.D. 14	58,53		
Salle Toussaint Fournier (ED15)	112,88		
E.D. 16	58,53		
E.D. 21 à E.D. 29	58,53		
I.U.P. E.D. 30 à E.D. 41	58,53		
Salles D.U.M.G. (1 à 4)	58,53		
LOCATION MATÉRIELS Prix à la journée	Prix unitaires en euros HT	PRESTATIONS DEMANDÉES À LA RÉSERVATION	MODIFICATIONS DURANT LA MANIFESTATION (VISA AEM)
Vidéo projecteur	66,89		
Vidéo projecteur + PC	83,61		
Micro	8,36		
Micro HF	12,54		
Colonne amplifiée	71,07		
Paper board	4,18		
Panneau d'affichage	3,34		
Exposants (table de 2mx1 m) pas plus de 40	25,08		
PERSONNELS	Tarifs horaires en euros TTC	PRESTATIONS DEMANDÉES À LA RÉSERVATION	MODIFICATIONS DURANT LA MANIFESTATION (VISA AEM)
Technicien audiovisuel :	25,00		
Agent d'entretien	10,00		
Conciergerie :	18,00		

Le Doyen de la Faculté de Médecine



Henry Coudane

Le Président de l'Université de Lorraine



Pierre Mutzenhardt

TARIFICATION DE LOCATION DE LOCAUX - EXTERIEURS UDL
Approuvée au Conseil de gestion - Médecine - du 18 avril 2013

LOCAUX Prix à la journée	Prix unitaires en euros HT	PRESTATIONS DEMANDÉES À LA RÉSERVATION	MODIFICATIONS DURANT LA MANIFESTATION (VISA AEM)
Forfait de base de prise en charge du dossier incluant mise en route de la manifestation, installation poste téléphonique (ligne locale), rallonges électriques ...		50,00	En cas d'annulation de réservation de locaux, un courrier doit nous parvenir 3 jours avant la date de la manifestation. Sans courrier d'annulation, une facturation minimale sera établie (forfait de base et salles réservées)
Amphithéâtre 600 A	501,67		
Amphithéâtre 600 B	501,67		
Amphithéâtre Lepois	501,67		
Hall 300			
Amphithéâtre 300 B	334,45		
Amphithéâtre 250 A 1	334,45		
Amphithéâtre 250 A 2	334,45		
Amphithéâtre 250 B 1	334,45		
Amphithéâtre 250 B 2	334,45		
Salle du conseil	418,06		
Salle de réunion 1	112,88		
Salle de réunion 2	112,88		
Salle de réunion 3	167,22		
Salle Charles Bagard (ED10)	225,75		
E.D. 11 à E.D. 14	112,88		
Salle Toussaint Fournier (ED15)	225,75		
E.D. 16	112,88		
E.D. 21 à E.D. 29	112,88		
I.U.P. E.D. 30 à E.D. 41	112,88		
Salles D.U.M.G. (1 à 4)	112,88		
LOCATION MATÉRIELS Prix à la journée	Prix unitaires en euros HT	PRESTATIONS DEMANDÉES À LA RÉSERVATION	MODIFICATIONS DURANT LA MANIFESTATION (VISA AEM)
Vidéo projecteur	66,89		
Vidéo projecteur + PC	83,61		
Micro	8,36		
Micro HF	12,54		
Colonne amplifiée	71,07		
Paper board	4,18		
Panneau d'affichage	3,34		
Exposants (table de 2mx1m) pas plus de 40	25,08		
PERSONNELS	Tarifs horaires en euros TTC	PRESTATIONS DEMANDÉES À LA RÉSERVATION	MODIFICATIONS DURANT LA MANIFESTATION (VISA AEM)
Technicien audiovisuel :	25,00		
Agent d'entretien	10,00		
Conciergerie :	18,00		

Le Doyen de la Faculté de Médecine



Henry Coudeane

Le Président de l'Université de Lorraine



Pierre Mutzenhardt